

JÉSUS FILS DE DAVID

Comme il a été prévu, nous travaillerons « **Jésus fils de David** » dans la ligne typologique choisie pour l'année de la foi. Le matin, avec Jacqueline, nous approfondirons plusieurs questions qui tournent autour de cette expression bien connue aux multiples sens. Le Nouveau Testament la reprend souvent, car elle nous fait entrer dans la prière de l'Église. Nous verrons comment.

Pour l'après-midi :

Pourquoi Dieu a-t-il choisi le grand pécheur, adultère et assassin, que fut David pour être son ancêtre ?

Trois textes des Pères de l'Église vont nous aider à répondre à cette difficile question en trois étapes. En équipe, lire le premier texte, noter les questions de notre ancêtre et préciser comment il y répond. Êtes-vous d'accord avec lui ? Puis, après une mise en commun, lire le second Père. De même pour le troisième personnage.

1. **Saint Ambroise** (Italien, IV^{ème} siècle)

Deuxième Apologie de David, ch. 6, n° 32-33.

Commentaire de 2 Samuel 11,1-17,26-27

Si David a péché, c'est pour que le monde entier ne continue plus à s'égarer. Il a péché personnellement pour nous montrer à nous tous le remède du péché. Il a péché contre son corps - *Celui, en effet, qui commet l'impureté pêche contre son propre corps* (1 Co 6,18) - pour recevoir, dans le corps du Christ, la rédemption de sa faute. Et cet homme qui nous semblait à peine mériter d'être défendu en justice, le voilà maintenant qui nous paraît digne d'être exalté ! Qui, en effet, ne préférerait qu'on célébrât les dons de Dieu en lui, plutôt que ses propres œuvres tout humaines ?

Pour nous, d'après l'enseignement de l'Apôtre, *nous estimons que l'homme est justifié par la foi, indépendamment des actes prescrits par la loi de Moïse* (Rm 3,28). Que David soit donc justifié par la foi ! Assurément, c'est par la loi qu'il a reconnu son péché, mais c'est par la foi qu'il a cru au pardon de ce péché. Que David soit donc justifié, puisque, dans son péché commis à la dérobée, les mystères de l'Église ont resplendi !

On m'objectera : « Celui que Dieu avait choisi pour être l'ancêtre de la famille du Seigneur, comment a-t-il pu commettre un adultère et un meurtre ? » Je vais dire davantage : Tel devait être celui que Dieu choisissait comme ancêtre du corps du Seigneur. L'incarnation est-elle autre chose, en effet, que la rémission des péchés ? Un David sans péché n'aurait pu être celui qui manifesterait la grâce divine, et par l'exemple et par la prophétie.

C'est par le même dessein providentiel que Bethsabée et Tamar sont comptées, elles aussi, dans la lignée du Seigneur : or l'une a commis un adultère, l'autre un inceste. C'est encore par la même disposition que d'après l'Évangile de saint Matthieu, Akaz et Jékonias font partie des ancêtres du Christ : celui qui devait racheter l'humanité entière a commencé par faire bénéficier de sa grâce ses propres aïeux. Et en même temps, ce Jésus qui s'est abaissé jusqu'à souffrir dans son corps ne voulait pas paraître revendiquer l'honneur d'une origine sans tache. (...)

Vois-tu tous ces grands pécheurs dans la généalogie du Christ ? Eh bien ! à cause de toi, le Christ n'a pas rougi de naître d'eux ! Tels sont, si tu crois, les dons de la miséricorde divine en ta faveur ; telle est la marque éclatante de la puissance de Dieu. Le péché, certes, a abondé, mais pour que la grâce surabonde (Rm 5,20). Si David n'a pas été préservé du péché, c'était afin d'être réservé pour la grâce.

2. Nersès Snorhali (Arménien, XII^{ème} siècle)

Poème, Jésus, Fils unique du Père, première partie, n° 200-211.

Commentaire de 2 Samuel 12,1-25

Tu n'as pas choisi, Seigneur Jésus, la tribu d'Éphraïm, ni non plus la tente de Manassé ; mais tu as élu David, né à Bethléem de Juda, et c'est de lui que tu voulus prendre chair. Tu lui as donné un double présent, absolument magnifique : tu l'as oint roi de la Judée, tu l'as fait prophète de Dieu.

Pourtant il avait transgressé le commandement et s'était, par deux fois, égaré volontairement : il commit l'adultère avec Bethsabée, il répandit le sang d'Urie. Ainsi se manifestait clairement qu'il était chair et avait une nature humaine - et non étrangère ou céleste -, et qu'il était de la race des terriens. Surtout tu as permis, pour l'espérance des coupables, qu'il trébuche, lui, le grand David, afin que les pécheurs ne désespèrent pas, mais que, à son exemple, vite ils se convertissent.

Et moi, tu m'as fait homme, né de la terre, le dernier-né des fils d'Adam, fils de la nuit, *mis au monde dans l'iniquité* (Ps 50,7) et plein de vices. A la fontaine sainte, tu m'as créé de nouveau sans aucun péché et tu m'as régénéré ; tu m'as oint de ton huile sainte pour me rendre fils adoptif de ton Père des cieux. Mais moi, je suis retombé dans le vice, je suis devenu le fils de l'ami du péché ; la sainte onction divine, je l'ai souillée par les œuvres du Mauvais.

À présent, je t'implore avec le chant de David ; avec le psaume, je te supplie : *Crée en moi de nouveau un cœur pur ; en mes entrailles renouvelle l'esprit de droiture. Fais-moi entendre le son de ta voix qui donne joie et allégresse*, lorsque la trompette terrible retentira pour agir *en mes os*¹

humiliés. Seigneur, *retire mon esprit de ses fautes* ; que soit déchirée la cédula de mes dettes ; efface mes péchés, efface ceux des autres, même s'ils sont écarlates comme le sang. Alors *s'ouvriront les lèvres* de mon esprit. *Ma bouche* sera digne de te *bénir* ; et je deviendrai participant du *sacrifice d'oblation* où ta victime est immolée (Ps 50,10...21).

¹ Le psaume 50 (51), attribué à David, a été entièrement commenté en ce sens par Ambroise de Milan

3. Saint Pierre Damien (Italien, XI^{ème} siècle)

De la parfaite formation monastique, ch. 5 et 6.

Comparaison avec Saul, commentaire de 2 Samuel 12, 1-25

Quand David fut repris pour avoir fait le mal, aussitôt qu'eut jailli son aveu : *J'ai péché contre le Seigneur*, il entendit le prophète lui dire : *Le Seigneur a pardonné ton péché, tu ne mourras pas*.

Et puisque l'occasion de t'avertir se présente, je ne voudrais pas que tu puisses être induit en erreur par le fait que certains, entrés en religion dès l'enfance, se sont perdus par un seul acte de désobéissance orgueilleuse, alors que nombreux sont dans le monde ceux qui, après s'être souillés dans des crimes monstrueux, ont obtenu leur pardon par leur empressement à s'humilier. En effet, voici David : il a commis adultère et homicide (2 Sm 11), alors que Saül, lui, s'est montré désobéissant à Samuel (1 Sm 15). Or, que voyons-nous ? Le premier, sans que personne intercède pour lui, mérita sur-le-champ son pardon, tandis que l'autre n'a pu être réconcilié, ni par sa propre confession ni par la triste, amère et longue supplication du prophète (1 Sm 15,11).

Assurément, si nous scrutons le texte de l'Écriture dans les deux cas, nous trouvons Saül plus abondant que David en paroles de contrition. Ce dernier se borne à dire ce que nous avons signalé : *J'ai péché contre le Seigneur*. L'autre déclare : *J'ai péché en transgressant les commandements du Seigneur et tes ordres, parce que j'ai eu peur du peuple et je lui ai cédé*. Insistant encore, il répète : *J'ai péché* (1 Sm 15,24). A cela s'ajoute une très longue prière de Samuel que l'Écriture rappelle ainsi : *Samuel fut affligé et supplia le Seigneur toute cette nuit-là* (1 Sm 15,11). Mais la voix de Dieu lui répondit : *Combien de temps encore vas-tu pleurer Saül ? Je l'ai rejeté ; il ne régnera plus sur Israël* (1 Sm 16,1).

Pourquoi donc la pénitence de l'un a-t-elle été accueillie avec bienveillance, tandis que celle de l'autre était rejetée par un jugement d'une rigoureuse sévérité, pourquoi ? Parce que Saül, par orgueil d'esprit, estima peu de chose son acte de désobéissance et ne se repentit pas vraiment du fond du cœur ; David, au contraire, s'il extériorisa peu ses sentiments, fut transpercé profondément par le glaive de la crainte de Dieu qui le remplit de l'amertume d'une douleur véritable.

Ces attitudes opposées, je vous en prie, qu'ils les méditent sans négligence, ceux qui, tout en se livrant à la désobéissance, se glorifient effrontément de l'impunité de leurs crimes les plus graves. Nous avons vu souvent certains d'entre eux fréquenter le tribunal de la pénitence, se prosterner à terre dévotement et, en termes percutants et recherchés, s'accuser avec plus de verve que d'humilité. De plus, leur conduite n'en vient jamais aux fruits d'un amendement honorable, parce que, sans aucun doute, s'ils se repentent des lèvres avec Saül, leur cœur reste enflé d'orgueil !